

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2021/08**
Lundi 26 avril 2021

ÉLECTION TPE :

la CGT, première organisation des salarié-e-s des TPE, demande que ces salarié-e-s soient mieux considérés !

Rien n'aura été épargné aux salarié-e-s des TPE dans cette élection, seuls 265 762 d'entre eux/elles auront surmonté tous les obstacles pour voter.

Notre organisation syndicale a, une nouvelle fois, été placée en tête du scrutin avec 67 634 voix, soit 26,31 % et une progression de 1,19 % par rapport à 2016.

La liberté d'expression de ces salarié-e-s aura été mise à mal, en premier lieu par le gouvernement qui n'a pas été à la hauteur des enjeux de cette élection (trois modifications de la date du scrutin, des difficultés d'acheminement du matériel de vote, une communication quasi-absente...), ce qui a largement entravé une campagne déjà très impactée par le contexte sanitaire.

D'ores et déjà, la CGT réaffirme que cette élection ne doit plus se dérouler ainsi et que chaque salarié-e de ce pays mérite une représentation digne de ce nom. Une période de vote commune à tout le salariat, permettant le vote physique, doit être instituée.

Les salarié-e-s des TPE ont choisi la CGT et son syndicalisme de proposition, de contestation, de revendication, de lutte et de négociation !

Ce vote démontre que la CGT est le syndicat de tou-te-s les salarié-e-s, y compris ceux des très petites entreprises !

SOMMAIRE

- ✓ Tract "Sages-femmes code rouge" pour le 5 mai p.2
- ✓ Tract FD 1^{er} mai p.3
- ✓ Campagne 10% pour la Fonction Publique p.4



N° 2021/08 - Lundi 26 avril 2021

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0924 \$ 06 134

Méprisées par le ministère qui fait mine de ne pas comprendre le malaise urgent dans les maternités, les sages-femmes se mobiliseront à nouveau le 5 mai pour faire entendre leurs revendications et obtenir des mesures urgentes pour leur profession.

Dans l'unité, les sages-femmes se sont mobilisées le 26 janvier, puis le 10 février, le 24 février et le 8 mars, le ministère reste sourd. Il cherche depuis des mois à gagner du temps, ouvrant même un nouveau cycle de concertation au travers d'une mission IGAS sur le « statut et le positionnement des sages-femmes »... mais au même moment, il décide surtout que les sages-femmes ne seront pas concernées par les revalorisations de

- grilles salariales annoncées pour octobre 2021 ! Voilà un bel acte (manqué) de reconnaissance de la profession !
- Les sages-femmes ne sont pas en attente de discussions incertaines qui déboucheraient (peut-être) dans des mois ou des années, mais d'engagements concrets pour améliorer rapidement leur situation et celle de leurs patientes.

Avec les sages-femmes, la CGT exige un plan d'urgence :

⇒ Des rémunérations enfin à la hauteur des qualifications et responsabilités.

Bac+5, PACEM, grade Master, responsabilités médicales, assurances professionnelles personnelles.... Les sages-femmes n'ont plus à prouver leurs fortes responsabilités et haut niveau de compétences. La première des reconnaissances, c'est le salaire ! La CGT revendique notamment un salaire d'entrée à 2,3 fois le SMIC et une fin de carrière à 4,6 fois le SMIC, l'attribution de la prime d'urgences, et une prime d'exercice médical.

⇒ L'amélioration des conditions de travail et de prise en charge des patientes.

La cadences et les rythmes de travail deviennent impossible à supporter, poussant parfois au départ des sages-femmes épuisées. La concentration des maternités de ces dernières années pèse physiquement sur les personnels. Comment le ministère peut-il considérer que les effectifs actuels soient suffisants dans les services pour garantir un exercice professionnel de qualité en sécurité ?

La CGT revendique une augmentation des effectifs dans les maternités, les PMI... pour retrouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et permettre aux sages-femmes d'exercer sur tous leurs champs de compétences, en particulier la physiologie.

⇒ La création des filières physiologiques sous la responsabilité seule et entière des sages-femmes

⇒ La fin de la précarité pour les jeunes collègues.

Aujourd'hui encore, alors qu'on a un besoin urgent de renforcer les équipes, des milliers de sages-femmes sont maintenues en CDD (même sur postes vacants) ! Ces collègues sont parfois rémunérées en dessous des grilles des sages-femmes ! Toute sage-femme salariée du public doit être titularisée, ou mise en CDI dans le privé.

⇒ Engager sans délai une réflexion sur la formation et le niveau de reconnaissance de la qualification des sages-femmes.

⇒ L'arrêt des fermetures de maternités et des plans de réductions de lits qui continuent même pendant la crise.

En 20 ans, 40% des maternités ont disparu. La poursuite de cette politique est dangereuse pour la santé des femmes et de leurs bébés. A l'inverse, il faut réouvrir les lits qui nous manquent.

**Nous ne lâcherons rien sur les revendications !
Le ministère doit répondre !**



**LE 5 MAI 2021,
MANIFESTATION DES SAGES-FEMMES À PARIS
RDV à 10h30 au ministère de l'Enseignement Supérieur
pour rejoindre le ministère de la Santé
ET RASSEMBLEMENTS EN TERRITOIRE**

Retrouvez
toute l'actualité
fédérale sur
www.sante.cgt.fr



1^{ER} MAI 2021

**CETTE ANNÉE, LE 1^{ER} MAI
RESSEMBLERA À CELUI DE 2020.**

Avant la crise sanitaire, nous revendiquions des conditions de travail dignes et permettant de travailler humainement, éthiquement, bref, de faire “du bon travail”... Cette crise a mis en avant les difficultés de chacun.e dans notre champ professionnel. La marchandisation de la santé et la casse des services publics ont rendu très difficile la prise en charge des patient.e.s, résident.e.s... tout ceci au détriment de la santé des travailleurs et cela continue en 2021. Le SÉGUR de la Santé en juin en 2020 et les annonces faites par M. Véran en 2021 ne sont pas à la hauteur des attentes des professionnel.le.s !!!



**PLUS QUE JAMAIS
IL EST INDISPENSABLE,
URGENT, VITAL :**

- ➔ **D'exiger des conditions de travail permettant d'accueillir, accompagner, soigner dignement, sereinement, avec une reconnaissance salariale à la hauteur des qualifications, de l'utilité de toutes et tous dans nos établissements.**
- ➔ **D'exiger l'embauche de personnels qualifiés pour renforcer les équipes en poste, la réouverture des lits et des hôpitaux de proximité.**
- ➔ **D'exiger la mise à disposition de tout le matériel et de tous les équipements de protection nécessaires pour la prise en charge des patient.e.s.**



La Sécu a eu 75 ans en 2020, elle est notre ADN car construite par nos camarades avant, pendant et après 1945. Nous devons continuer à la maintenir telle qu'elle est. C'est grâce à elle que le pays ne sombre pas aujourd'hui. Elle est mise à très rude épreuve depuis le début de la crise. Le patronat, lui, fait tout pour la détruire en prônant l'exonération des “charges”, aussi nous devons la défendre plus que jamais par nos luttes.

**NOUS DEVONS CONTINUER À NOUS BATTRE
POUR TRAVAILLER ET SOIGNER DANS DE BONNES CONDITIONS !!!**

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale : revendic@sante.cgt.fr • 01 55 82 87 51 • www.sante.cgt.fr



10%
Maintenant

Campagne 10% pour la Fonction Publique

**Retrouvez
toutes les
informations,
textes et tracts...**



Flasher ou cliquer ici